

DELIBERATION N° 17/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAION**
11 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

DATE D’AFFICHAGE
11 mars 2025

EXCUSÉS : Madame Sophie **DIERRE** donne pouvoir à Madame Corinne **DROUEN**, Madame Catherine **LEFEBVRE** donne pouvoir à Monsieur Michel **DABOUT**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 13
Présents 07
Votants 12

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

**MAITRISE D’OEUVRE
POUR LA CONSTRUCTION DE L’OUVRAGE
DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DE VILLERVILLE
MODIFICATION DE MARCHE dit AVENANT N°4**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qui suit.

Dans le cadre de la construction d'un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville (14), une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2014 menée par le groupement **INGEROP-GEOS** jusqu'aux études de projet. Ce contrat a pris fin en 2019.

Pour poursuivre cette mission de maîtrise d'œuvre, un contrat de maîtrise d'œuvre a été établi et notifié le 4 octobre 2019 au groupement **ANTEA GROUP – INGE INFRA**.

Le contrat comprend :

- Mission préalable : Appropriation des études et validation
- Missions de base : PRO, ACT, VISA, DET, AOR
- Missions complémentaires : OPC, Dossier de remise des ouvrages

Lieu d'exécution des travaux : **VILLERVILLE**

La durée globale du marché de maîtrise d'œuvre est de 24 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20250328-D2025-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

Rappel de la procédure antérieure

Le contrat a été passé dans le cadre de l'article L2123-1 du Code de la commande publique (**Marché à procédure adaptée**)

Déroulement de la procédure

- Date d'envoi de l'avis de consultation : 29/06/2019
- Organe de publication : JOUE, BOAMP et Plateforme marché AWS
- Date limite de remise des offres 03/08/2019
- CAO du 05/08/2019 ((Ouverture des plis)
- CAO du 22/08/2019 (Attribution du marché)
- Délibération du Conseil Municipal du 31/08/2019 retenant l'offre du Cabinet ANTEA Group, sise Zac du Moulin, 803 Bd Duhamel du Monceau, CS30602 45155 OLIVET Cedex, mandataire du groupement constitué avec INGE INFRA pour un montant de 207 345 € HT

Le marché a fait l'objet d'un avenant N°1 pour un montant de 19 160 € HT et portait sur l'ajustement de deux éléments de l'ouvrage : l'escalier du belvédère des Dunes et les « plantations suspendues » devant être mises en œuvre sur le tronçon de paroi situé entre l'escalier du belvédère des Dunes et le Douet.

- Accord de la CAO du 25/02/2020
- Délibération du Conseil Municipal du 03/03/2020
- Signature de l'avenant N°1 le 16/06/2020

Le marché a fait l'objet d'un avenant N°2 pour un montant de 50 000 € HT et portait sur la consolidation du PROJET avant lancement de la consultation, la réduction des aléas lors du chiffrage par les entreprises, la production d'un dossier solide au contrôleur technique et de bénéficier d'un meilleur taux pour l'assurance Dommage Ouvrage.

- Accord de la CAO du 02/09/2020
- Délibération du Conseil Municipal du 28/09/2020
- Signature de l'avenant N°2 le 28/09/2020

Le marché a fait l'objet d'une modification de marché n°3, pour un montant de 92 089,11€ HT et portait sur l'établissement de VISA ouvrage adapté à la topographie de la falaise et à l'adaptation des études d'exécution après débroussaillage puis scan 3D et également pour prolonger les phases DET et OPC.

- Accord de la CAO du 26/03/2024
- Délibération du Conseil Municipal du 29/03/2024
- Signature de l'avenant N°3 le 26/03/2024

Les modifications du marché

	Montant HT	Taux (% du marché)
Marché Initial	207 345,00 €	-
Avenant 1	19 160,00 €	9.24%
Avenant 2	50 000,00 €	24.11%
Avenant 3	92 089,11 €	44,42%
Avenant 4	15 387,04€	7,42%
Montant après avenant	383 981,15€	

Objet de la modification de marché N°4

Au regard des dernières adaptations en phase travaux, la durée des travaux est prolongée, ce qui a une incidence sur les phases DET et OPC du groupement ANTEA-INGE INFRA, détaillée comme suit :

- septembre 2024 - soit forfait DET mensuel pour 1 mois ;
- septembre 2024 - soit forfait OPC mensuel pour 1 mois (négocié pour un équivalent 0,5 mois), qui prend en compte la gestion de la coactivité.

La modification du marché sous la forme d'un avenant N°4 est rendue nécessaire pour prolonger les phases DET et OPC.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars 2025 et a émis un avis favorable à la conclusion de la modification de marché N°4 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les points suivants :

1 / validation de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification du marché sous la forme d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 15 387,04€ HT.

2 / d'autoriser le Maire à signer la modification de marché N°4 au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group, mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 15 387,04€ HT.

Les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire N° 2181.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification du marché sous la forme d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 15 387,04€ HT.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la modification de marché N°4 au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group, mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 15 387,04€ HT.

INSCRIT les crédits sur la ligne budgétaire 2181.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



